

Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Juin 2012

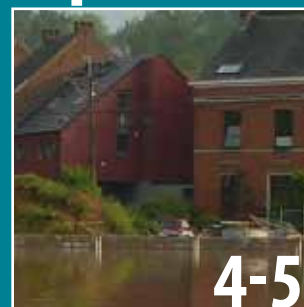


n°105

sommaire



EXPO
MONUMENTALE



SPÉCIALE
INONDATIONS



ECOPACK



EDITO

Je sais que nous sommes dans une période un peu particulière ; celle qui précède les élections communales. Il est de coutume de critiquer la majorité en place même quand il pleut trop sur le Brabant wallon.

Les pluies diluviennes du 29 mai dernier ont, en tous cas, été un test grandeur nature qui nous a permis de nous rendre compte de l'efficacité des ouvrages mis en place pour retenir l'eau à hauteur du terrain de football. Quelques caves inondées (mais sans aucune mesure avec 2010) dans la rue de la Planchette suite au refoulement de la rivière. Le placement des égouts réalisé fin de ce mois de juin mettra un terme définitif à ces désagréments. La mise en fonction du by-pass, la réalisation de petits bassins d'orage à des endroits stratégiques qui ont déjà été déterminés et un dialogue franc et sincère avec les agriculteurs feront de notre Commune un bel exemple à suivre pour les autres villes et villages qui voudront, comme nous, mettre à l'abri leurs concitoyens contre des comportements climatiques que nous n'avions jamais connus auparavant.

Ittre, un printemps dont on se souviendra ! MAIS, EN BIEN OU EN MAL ?

Les travaux ont duré plus longtemps que prévu, mais, n'est-ce pas toujours le cas ? Surtout quand on ne veut pas démolir demain ce que l'on a construit aujourd'hui.

La rue de Virginal vient d'être ré-ouverte et asphaltée de neuf ; une piste cyclable en voie de réalisation contribuera à remailler notre village en réseau de voie douce : politique que nous nous sommes engagés à mener à bien au cours des années à venir.

Ittre doit rester une Commune rurale avec des chemins, des sentiers, des trottoirs pour les piétons et des pistes cyclables pour les vélos. Ittre renoue avec la ruralité qui fait ce charme discret que toute une région nous envie.

Encore un mot pour nous excuser des quelques coupures de gaz, d'eau et d'électricité. Nous les déplorons, nous les avons fustigées parce que nous vous avons dérangé et inquiétés parfois. Mais il faut savoir que l'entreprise a dû travailler dans des conditions extrêmement difficiles et avec des conduites fort mal localisées sur les

plans. C'est, hélas, un peu comme cela partout en Belgique.

Cela nous aura quand même permis de rencontrer un certain nombre de concitoyens que nous ne connaissions pas (nous avons été chaque fois à vos côtés) et d'apprécier la patience, la bonne humeur, la compréhension avec lesquelles vous avez chaque fois fait face à ces conditions désagréables.

Axel François, Votre Bourgmestre

PERMANENCES DU BOURGMESTRE

Le samedi matin de 9h30 à 11h

ou sur son site www.axelfrancois.be



TRAVAUX

LA MAISON CHABEAU

A Virginal, la maison Chabeau avance à grand pas. On peut maintenant apercevoir l'agrandissement augmentant l'espace disponible pour nos enfants.

L'étage sera réservé aussi pour l'accueil des monitrices et gardiennes.



LE HALL DES TRAVAUX

Suite à la démolition du « Pouly », on a regroupé tout le service au Hall des Travaux. De nombreux aménagements ont été effectués par les ouvriers communaux. Nous pourrions ainsi mettre tout le matériel et les matériaux à l'abri.



TROTTOIR À LA RUE BIERNY

Le service travaux réaménage le trottoir de la rue Bierny afin d'améliorer la sécurité de cette rue où les camions et autres véhicules empruntent bien souvent le trottoir sans vergogne en créant ainsi un danger pour les personnes et les nombreux enfants l'empruntant pour aller à l'école.



LE POULY

Les travaux de construction commencent à bien avancer :



UN ARRÊT DE BUS PRÈS DE L'ÉCOLE D'ITTRE

Afin de sécuriser le transport des enfants, le service travaux a effectué un espace réservé aux bus scolaires. Suite au non respect de cet espace par certaines personnes, j'ai donné instruction de signaler immédiatement à la police.



RÉFECTION DU MUR DU CIMETIÈRE DE HAUT-ITTRE

Une colonne du mur du cimetière de Haut-Ittre a été accrochée par un véhicule. Afin de limiter le danger, le personnel communal a réalisé immédiatement la réparation. Nous avons effectué une enquête et le coupable a été identifié. Plainte a été déposée.



20 ANS DE JUMELAGE ITTRE- ECUEILLÉ



Afin de fêter dignement cet anniversaire, le service travaux agrémentera nos ronds-points de quelques symboles si cher à la France. En tout bien, tout honneur nous débutons par la Tour Eiffel réalisée par notre mécanicien Jacques Deschamps. Ils étaient fiers les jardiniers de mettre la réalisation de leur collègue en valeur.

PLAN MAYA

Organisé par l'École communale d'Ittre et sa dynamique Madame Sophie, notre service Espaces Verts a remis en ordre le parterre autour de l'étang afin d'y semer des graines de fleurs mellifères. Une présentation de la vie de l'abeille a eu lieu aux enfants mais aussi à des personnes âgées par Monsieur Hageman. Beau succès intergénérationnel.



> **Christian Fayt,**
Echevin des Travaux, du
Logement et de la Ruralité



EXPOSITION MONUMENTALE : THIERRY BONTRIDDER



En ce mois de mai 2012, c'est un cycle d'expositions monumentales initié, au « petit contournement », il y a cinq ans, que nous avons clôturé au cours d'un vernissage champêtre et sous un soleil radieux.

Etaient, notamment, présents Axel François, le Bourgmestre, Patrick Monjoie, le Président du Centre culturel, son prédécesseur, Jean-Louis Escoyez, le Conseillers communales Françoise Peeterbroeck et Hélène de Schouteete, le Conseiller CPAS Marcel Herman, Michèle Copunson, administratrice du C.L.I., ainsi que des connaissances et amis de l'artiste invité, en particulier de Rhode-St-Genèse..

J'espère – je ne doute pas – qu'au lendemain de l'échéance électorale du 14 octobre prochain, cette heureuse initiative artistique (suggérée, à l'époque, par notre Concitoyen et sculpteur lui-même, **Roland LAVIANNE**) perdurera.

Souvenez-vous,

- L'année dernière, c'étaient les installations métalliques de **Chloé COOMANS**.
- En 2010, ce furent les symboliques ou surréalistes sculptures en bois de **Roland LAVIANNE**.
- En 2009, **Vincent STREBELL** posa sa « **VOLUMIERE** » à Ittre.
- Et, en 2008, en première création, nous avons accueilli les « **machines à rêver** » d'acier « sensuel » de **Johan BAUDART**.

Ce samedi 26 mai, en point d'orgue, nous avons accueilli **Thierry BONTRIDDER**.

C'est à la suggestion du Comité d'Arts Plastiques que nous avons institué auprès du Centre culturel que nous devons cette opportunité. J'en profite pour remercier les membres de ce comité d'accompagnement pour leur précieux apport. Je pense, en particulier, à Michel OLYFF, Eric de MOFFARTS, Roland LAVIANNE, Stéphanie JOLLY, Anne-Sylvie GODEAU, Emanuelle WINDELINCKX, Marie-Laurence GARDIN, Pascale Goffaux et Luc Schoukens.

Thierry BONTRIDDER se définit comme sculpteur et créateur de bijoux contemporains.

Son parcours de vie en témoigne.

En 1974 – il a 18 ans-, il fréquente, en sculpture avec le Professeur Jo HENRION, l'Académie des Beaux-Arts de Boistfort à Bruxelles. Plus tard, il suit les cours d'Emile SOUPLY en bijouterie à l'Institut de la Parure et de la Bijouterie aux Arts et Métiers de la Ville de Bruxelles.

En 1994, il décroche le Diplôme de Notoriété Professionnelle de Sculpture auprès de la Communauté française de Belgique.

En 1995, il fonde l'Atelier des Bijoux Contemporains de l'Académie des Beaux-Arts à Arlon et est chargé de cours dans cette même institution.

Depuis 1998, Thierry BONTRIDDER est chargé de cours à l'Institut de la Parure et de la Bijouterie aux Arts et Métiers de la Ville de Bruxelles.

Sa notoriété est aussi grande en tant que créateur de bijoux contemporains que comme sculpteur.

Ses bijoux contemporains, vous pourrez les admirer en exposition permanente à la Galerie electrum à LONDRES, au Musée du Diamant à ANVERS en ou au Musée des Arts décoratifs à PARIS.

A Ittre, nous avons le privilège d'accueillir une double exposition de **sculptures** de Thierry BONTRIDDER. Dans les salons de l'Espace Bauthier, une vingtaine d'œuvres évoque son parcours artistique. À l'allée du Pré de l'Aite, comme à l'entrée du Château Bauthier, ce sont quatre œuvres monumentales en acier.

Je dis le **privilège** parce ce que, de l'énoncé des prix et mentions décernées à notre hôte, des collections et des expositions principales auxquelles il participe, de la bibliographie qui lui est consacrée et des sollicitations dont il fait l'objet, c'est un honneur rare qu'il nous fait d'exposer, pendant plusieurs semaines, quelques-unes des œuvres les plus significatives de son talent de sculpteur.

Je citerai six prix, quatre mentions et une quarantaine d'expositions en Belgique mais aussi en Allemagne, au Luxembourg, en Grande-Bretagne, en Finlande, en France, aux Pays-Bas en Turquie et aux Etats-Unis.

Ce talent, il l'exprime, d'abord, par l'utilisation des matériaux les plus divers pour peu qu'ils permettent un travail sans limite de format. Ce sera le bois, le métal, l'acier, le cuivre, le bronze, le titane, le plexiglas, le verre.

Et ces matériaux incarnent, par une technique audacieuse et parfaitement maîtrisée, le mouvement, la transparence et la lumière. Son art est tout en courbes et élancements, en vagues incisives, en développement tourbillonnaire.

Soutenues par une émotion intérieure, ses œuvres évoquent l'envol, la montée, l'épanouissement, le désir ou l'accueil.

La critique dira que le lyrisme et la légèreté de ses créations s'expriment à la manière de celles de Santiago CALATRAVA – l'architecte concepteur de la ville moderne de Valence en Espagne ou de la gare des Guillemins à Liège !

Et que la symbolique présente dans son travail artistique s'inspire, notamment, des textes d'Henri BERGSON.



Luc RICHIR parlera de « fragments d'infinis » produisant un art au plus proche de son essence : le mouvement.

Mais un mouvement respirant une sérénité harmonieuse, une sorte « d'assurance introvertie » qui correspond, sans doute, au tempérament de l'artiste.

Monsieur BONTRIDDER, quelles références !

Si vous êtes séduit – comme moi-même – à Ittre par le talent de Thierry BONTRIDDER, en particulier, par ses sculptures monumentales, sachez que vous pourrez en croiser d'autres aux quatre coins de notre pays :

- « Ecllosion d'espace » au rond-point de la nationale 4 à Arlon ;
- « Cohérence » dans le métro de la station Delacroix à Bruxelles ;
- « The wings of Time » à Bruxelles-national ;
- Ou encore, « Croissance » devant la Maison du Tourisme à Marche-en-Famenne.

L'exposition dans les salons de l'Espace Bauthier est ouverte jusqu'au dimanche 1^{er} juillet et les œuvres monumentales seront visibles jusqu'au dimanche 5 août 2012.



> **Claude Debrulle,**
Echevin de la Culture



LES JEUNES DE LA J.S.I. SÉLECTIONNÉS POUR UN MATCH INTERNATIONAL

Ce vendredi 25 mai, à mon initiative et avec l'aide du mouvement culturel PAC, une cinquantaine de personnes dont 40 jeunes footballeurs de la J.S.I. ont pu assister gratuitement au match international de football Belgique-Monténégro.

L'objectif était de leur faire découvrir l'ambiance féérique d'un grand match en nocturne et de développer, encore un peu plus, chez eux la fierté nationale. Ces deux objectifs ont largement été atteints même si le résultat de cette agréable rencontre nous a quelque peu déçu. Je tiens à saluer la parfaite organisation du comité de la J.S.I. et le dévouement de son Président. **La collaboration a été parfaite.**

Tout cela me conforte à rééditer dans quelques mois cette sympathique expérience. Et pourquoi pas au Standard de Liège avec qui j'ai un contact particulièrement positif.

Le PAC ce sont les concours d'orthographe, la revue Flash-PAC, des conférences, les journées sur la péniche, ...

> **Axel François, Bourgmestre**



ON A FRÔLÉ LA CATASTROPHE

LE GAZ

Par deux fois, ce mois, l'entreprise chargée d'effectuer les travaux a percé une conduite de gaz. La réaction rapide des services de secours (Pompiers, Police, Ores, Croix-rouge) en parfaite collaboration avec les services population et travaux de la commune ont évacués les riverains par mesure de précaution.

Plus de peur que de mal et surtout un grand merci à tous pour leur compréhension et leur marques de gratitude envers les services communaux et de secours qui ont réalisé cette opération dans l'ordre et la discipline et avec un grand professionnalisme.

LES INONDATIONS

Deux orages particulièrement violents ont causé des dégâts chez nos habitants les 20 mai et le 29 mai.

Le 20 mai, les flots sont tombés sur Virginal et le Bilot avec une précipitation de plus de 40 litres au m² selon Joseph Thomas agriculteur au lieu dit « Catala ». « Je n'ai jamais vu cela c'étaient des flots continus qui venaient des terres situées au dessus de la ferme » Or il s'agit de Colza et de froment, c'était fou !!!!! ».

De l'autre côté, des coulées boueuses sont parvenues de champs situés à plusieurs centaines de mètres du restaurant « le Saint-Malo ». Le même phénomène s'est produit pour une maison située au dessus de la rue Laverland.

A Ittre, les plus gros dégâts ont eu lieu à la rue de Haut-Ittre où quatre maisons subissaient des coulées de boues importantes et ensuite des arrivées d'eau provenant de la rue de la Longue Semaine. Des nettoyages de chaussées ont été effectués à différents endroits de la commune.

Le 29 mai, vers 17h30 premier appel de la rue de Bornival où le Ry de Fauquez débordait, lors de mon arrivée sur place la situation était stabilisée, 17h45 deux appels : Madame Moulard de la rue d'Haut-Ittre qui en pleurs me signale qu'elle est de nouveau inondée et c'est même pire que la semaine passée.



J'envoie une équipe immédiatement sur place.

17H50 : Appel de Micheline Foucart, la coiffeuse de la rue Planchette, l'eau monte, l'avaloir est bouché suite aux travaux et l'eau ne s'écoule pas. Je m'arrête et avec l'aide des ouvriers de la firme de fonçage, nous déplaçons les tuyaux et débouchons l'avaloir et ouvrons la trappe de la chambre de visite. Le problème est résolu, je pars pour la rue de Haut-Ittre, par conscience, je vais voir le Ry-Ternel celui-ci commence à déborder sur le terrain de football.

La batterie de mon téléphone rend l'âme zut, zut et rezut. Heureusement une équipe passe pour aller à la rue de Haut-Ittre, je la renvoie au Service travaux pour prendre les planches ce qui est fait.

Le mur anti-crue a pleinement joué son rôle en retenant l'eau débordant du Ry-Ternel via le terrain de football. Le muret semi-circulaire a retenu les eaux passant au-dessus de la grille du puits. Seule une petite partie a continué vers le centre tant que les planches n'étaient pas mises et s'est épanchée via le terrain de tennis et le haut du terrain de football. Dès que les planches ont été mises le terrain le mur de crue a encore mieux joué son rôle.



Les eaux ont été ainsi retenues à deux endroits et c'est plus de 2500 m³ qui ont été retenus sur le terrain de football.



On peut ainsi se rendre compte que toute cette eau retenue aurait dévalé vers la rue Basse, la Ruelle et la Rue Planchette avec un élément supplémentaire : avec les travaux au bout de la rue Planchette, plus aucune évacuation ne pouvait avoir lieu sauf par une petite chambre de visite.

Sans l'édification du mur anti-crue, nous aurions eu la même situation qu'en novembre 2010 si même pas pire avec plus d'1, 50 m d'eau au bout de la rue Planchette.

> **Christian Fayt, Echevin des Travaux, du Logement et de la Ruralité**



ZONE DE POLICE OUEST BRABANT WALLON - BILAN 2011

Le vendredi 1^{er} juin 2012 se tenait le conseil zonal de sécurité de la zone de police Ouest Brabant Wallon. En présence des bourgmestres de Braine-le-Château, Ittre, Rebecq et Tubize, ainsi que du Procureur du Roi de Nivelles, du directeur coordinateur et du directeur judiciaire de la police fédérale de l'arrondissement, le chef de zone Yves DELMARCELLE, a présenté l'action policière pour l'année 2011.

Ce bilan est globalement satisfaisant. Rappelons que les priorités fixées dans le plan zonal de sécurité sont : les vols dans immeubles, les vols avec violences, les violences intrafamiliales et la circulation routière.

LES VOLS DANS IMMEUBLES :

Avec une diminution de 24,4 %, la zone de police compte le moins de vols dans les habitations pour 1000 habitants de toute la province du Brabant wallon. Elle passe ainsi de la 5^{ème} position en 2010 à la 10^{ème} en 2011 au classement comparatif de l'arrondissement de Nivelles. Constat très positif également pour les cambriolages dans commerces (- 54% depuis 2009) et dans les services publics et bâtiments administratifs (-24,5 %). « Cela reste une tendance, les chiffres pourraient très bien remonter cette année » souligne le commissaire divisionnaire Yves DELMARCELLE.

LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES :

Le nombre de procès-verbaux dressés pour violences physiques dans le couple sont en augmentation de 2008 à 2011. « Ce n'est pas évident d'appréhender le phénomène. Beaucoup de faits sont passés sous silence. Notre but n'est donc pas de faire diminuer le chiffre, mais au contraire, que les gens osent parler » précise le chef de corps. La zone de police dispose d'un service spécialisé en la matière qui est constitué de 4 policiers qui assurent un suivi systématique de toutes les situations liées à un problème familial et/ou impliquant des mineurs d'âge. Tous les policiers de la zone de police ont, quant à eux, suivis une formation orientée sur l'accueil des victimes et sur les violences intrafamiliales.

LES VOLS AVEC VIOLENCE :

Les chiffres sont relativement bons pour les vols à main armée. La diminution de ceux-ci s'est poursuivie en 2011 (16 faits) après avoir connu une forte chute entre 2009 et 2010 (de 30 faits à 18). On constate par contre une forte hausse des vols avec violences sans arme : ils passent de 25 faits en 2010 à 54 en 2011. Sont repris dans ces vols les saçakings, les vols à l'arrachée et arrachages de sacs à main. De nombreux flagrants délits et enquêtes approfondies sont régulièrement effectuées par les policiers de la zone, ce qui a permis l'interpellation de plusieurs suspects et d'endiguer (en partie) ce phénomène.

LA CIRCULATION ROUTIÈRE :

Les accidents de roulage avec lésions corporelles (ARLC) sur nos routes est en augmentation de 12,8 % en 2011 par rapport à 2010, année ayant connu une diminution de 24,8 % par rapport à 2009. Ces ARLC ont lieu principalement les lundis et jeudis entre 6h et 16h, les vendredis entre 10 et 16h et les dimanches entre minuit et 6h. Notons qu'en 2011 26,92 % des ARLC impliquent un conducteur sous influence d'alcool en 2011. Ce constat interpelle fortement le chef de zone : « Plus d'1/4 des conducteurs impliqués dans ces ARLC sont en état d'ébriété, c'est énorme ! La zone va donc agir et renforcer ses contrôles avec interception. En plus de se faire flasher par un radar, le conducteur sera intercepté par la police et devra se soumettre à un éthylotest et si nécessaire à un contrôle anti-drogue ».

La journée s'est clôturée par l'inauguration de la nouvelle antenne de police de Braine-le-Château, située rue Jean Devreux n°1 à Wauthier-Braine, en présence de Madame Marie José LALOY, gouverneure de la province du Brabant wallon.

> **Muriel Delen, Inspectrice principale Responsable communication ZP Ouest Brabant wallon**



ALORS POURQUOI DES CAVES INONDÉES MALGRÉ LES TRAVAUX IMPORTANTS QUI SONT RÉALISÉS ?

Parce que le by-pass n'est pas encore opérationnel, les égouts ne sont pas encore réalisés à la rue Planchette et les égouts de la rue des Dignes, de la rue Neuve sont toujours raccordés sur le Ry-Ternel et suite à la suppression du pertuis, l'eau s'est infiltrée dans les caves. Cette suppression est due au rétrécissement du pertuis à la hauteur de la rue de Huleu avec comme conséquence de gros dégâts subi à la maison Brancart



D'après nos renseignements, ce n'est pas moins de 37 à 42 litres au m² qui sont tombés sur notre village en moins d'un quart d'heure. La partie la « plus arrosée » s'est située entre le village et Baudémont avec des dégâts importants sur la rue de Baudémont. Le Ry de Baudémont s'est gonflé de manière importante et a augmenté le débit du Ry-Ternel.



Ce 29 mai commençait aussi le début des travaux de désenvasement du bassin d'orage de Haut-Ittre.

C'est un peu tard mais ce ne sont pas moins de 650 m³ de vases qui sont enlevées.



CONCLUSIONS

Le climat change, c'est indéniable et nous devons nous y préparer.

Nous avons déjà commencé avec la création du mur anti-crue, la mise en place du By-pass, nous devons continuer :

1. En finalisant les travaux en cours.

Ce ne sont pas des petits travaux, mais aujourd'hui on se rend compte que si on a pu préserver le village d'un torrent de boues en amont, le pertuis présentant un engorgement au niveau du rond-point d'Ecueillé devait être dédoublé. C'est réalisé.

La mise en place de l'égout de la rue Planchette, ainsi que les différentes jonctions du collecteur permettront d'augmenter le débit vers l'aval.



2. Si ce débit augmente en aval, il faut rechercher en amont des zones pour retenir l'eau et permettre ainsi de freiner et réguler le débit lors de fortes pluies. Cela pour préserver les maisons et les terrains situés entre le Rond-point d'Ecueillé et le canal.

3. En demandant une étude à la Région wallonne afin de limiter les coulées de boues que nous pouvons constater à chaque grande pluie. En effet, les plus gros dégâts aux maisons proviennent des coulées de boues.



4. En organisant une concertation pour ces deux derniers points avec les propriétaires, les agriculteurs et la Province du Brabant wallon, gestionnaire du Ry Ternel.

Notre commune a été une des premières à réagir après les inondations de novembre 2010. C'est aussi la seule de la région qui, jusqu'à maintenant, a réalisé des actions concrètes. Sans ces actions, le centre de notre commune aurait connu la même catastrophe (si pas pire !).

Encore un peu de patience, beaucoup de travail et nous aurons tous ensemble œuvré à protéger nos concitoyens.

Je ne peux terminer cet article sans remercier les ouvriers communaux pour leur disponibilité lors de ces inondations du dimanche 20 mai au soir et du mardi 29 après 18h00.

De suite après l'appel, ils étaient présents, ils se sont mis à la disposition de la population jusque tard dans la nuit. Ils ont nettoyés des maisons, des caves de personnes âgées. Ils ont été la preuve que dans cette commune le mot « Solidarité » a encore un sens.

Je suis fier d'être à la tête d'une telle équipe.

> **Christian Fayt, Echevin des Travaux, du Logement et de la Ruralité**



LA FONTAINE DE FAUQUEZ : ENFIN RÉNOVÉE !



Il y a un an, à l'initiative de l'échevinat du tourisme et en collaboration avec le Syndicat d'initiative et du tourisme (SITI) de la Commune, nous avons introduit un dossier de subventionnement portant sur la remise en l'état de la fontaine installée à Fauquez, rue Arthur Brancart.

Cette demande a été acceptée, la fontaine a été rénovée par l'entreprise Gascard et replacée, il y a quelques jours, au centre d'un petit parterre dans la jolie placette de ce quartier historique.

Grâce à la Province du Brabant wallon et au savoir-faire d'un artisan de notre Commune, celle-ci bénéficie d'un nouvel enrichissement de son patrimoine !

> **Claude Debrulle, Echevin du Tourisme**



DEVENIR ACCUEILLANT(E) D'ENFANTS CONVENTIONNÉ(E)... ET POURQUOI PAS ?

Le monde de la petite enfance vous passionne ? Vous êtes patient(e), observateur(rice), attentionné(e), bienveillant(e), résistant(e) au stress et à l'effort physique ? Vous aimez travailler seul(e) tout en étant encadré(e) par une équipe ? Vous préférez travailler plus à la maison qu'à l'extérieur, alors peut-être que cet article est fait pour vous ?

Parmi les nombreux services qu'offre le CPAS, l'un de ceux-ci consiste à encadrer et accompagner les accueillantes d'enfants à domicile. Pour vous permettre d'accéder et de découvrir le travail quotidien d'une accueillante, nous vous invitons à prendre contact avec notre service de la petite enfance afin d'être reçu et partager avec vous les réalités de ce très beau travail, d'accompagner et soutenir l'enfant jusqu'à l'aube de ses 3 ans.

Après un échange avec notre service, avec un temps de réflexion et si votre motivation reste intacte, notre service se fera un plaisir de vous aider à construire votre projet pour devenir accueillant(e) d'enfants.

Conditions pour devenir accueillant(e) :

- Vous devez avoir entre 21 et 65 ans.
- Etre en bonne santé physique et psychique,
- Avec un extrait de casier judiciaire vierge,
- Que les conditions d'hygiène et de sécurité soient rencontrées (ex. lutte contre l'incendie, interdiction de fumer dans les pièces accessibles aux enfants durant les horaires d'accueil, etc.
- Justifier d'une formation ou bien vous engager à suivre une formation reconnue par l'ONE pour l'accueil de jeune enfant.

Une fois les conditions réunies, notre service vous aidera pour l'établissement d'un dossier de demande d'autorisation pour l'ONE.

Le désir de se lancer comme accueillant(e) peut être freiné par l'investissement pour le matériel de puériculture. Pas de soucis, le CPAS met à votre disposition tout le matériel nécessaire pour l'accueil du jeune enfant. Comme par exemple : les lits, matelas, jouets, parcs, jeux extérieurs, chaises hautes, etc. Tout le matériel vous est prêté.

Volet financier. Chaque accueillante bénéficie d'une indemnité d'accueil qui s'élève à 17,77 € par enfant et par jour ou à 10,66 € par demi-jour. Par rapport à un salaire, l'intérêt de cette indemnité est de ne pas devoir payer d'impôts.

La protection sociale. Actuellement les accueillant(e) s'ont une protection sociale propre et ont donc droit : à une pension, aux allocations familiales, au remboursement des frais de soins de santé par la mutuelle, à la prime de naissance et à la prime d'adoption, à une indemnité lorsque des enfants inscrits sont absents pour des raisons indépendantes de la volonté de l'accueillant(e), à un revenu de remplacement en cas de repos de maternité, de maladie, d'invalidité, d'incapacité de travail suite à une maladie professionnelle ou un accident du travail.

Alors accueillant(e) d'enfant, un métier pour les autres ?

INFORMATIONS :

- CPAS d'Ittre – rue de la Planchette 6 – 1460 Ittre. Tél : 067/64 71 67.
- Responsable du service : Monsieur Bernard HAVE-LANGE : bernard.havelange@publilink.be



> **Nathalie Colette,**
Présidente du CPAS



VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS

Sujet d'actualité : Dans les cours d'écoles, dans la rue, dans les bus, sur les écrans TV, la violence sévit partout :

- au niveau des familles
- des enseignants
- des souriants

Il y a aussi la violence entre enfants.

Comment prévenir toutes les formes de violence ? Comment agir et réagir ?

Il est important de mettre à jour ces comportements et de réfléchir à la prévention de ceux-ci !!!

Nous soulignons l'importance du rôle parental, de leur disponibilité. Les parents doivent montrer l'exemple, la bonne entente de ceux-ci est primordiale.

Nous insistons sur la communication entre parents et enfants : il est important d'écouter les enfants et de poser des limites.

On remarque que la peur de l'enfant maltraité peut engendrer la violence vis-à-vis d'autres enfants.

A quelque niveau que vous soyez, si vous éprouvez des difficultés pour appréhender un problème complexe vous pouvez trouver une aide auprès de :

- Un médecin, un enseignant, le Centre PMS, une infirmière O.N.E., SOS enfants Aide et Prévention, Wikipédia, www.yapaka., le Procureur du Roi, S.A.J.

Ce qui précède est le résultat d'une réflexion des :

> **Conseils consultatifs des Affaires sociales et de la Mobilité réduite**



PARTEZ RASSURÉS EN VACANCES, VOTRE ZONE DE POLICE VEILLE !!

Vous ne voulez pas que votre domicile soit une proie facile pour les cambrioleurs pendant votre absence ?

N'hésitez pas alors à faire appel à nos services.

Sur simple demande, votre habitation fera l'objet d'une surveillance accrue par nos policiers.

Deux bonnes raisons de faire appel à ce service entièrement GRATUIT :

- Vous diminuez le risque d'être cambriolé
- La sécurité dans le quartier est augmentée

En 2011, 560 demandes ont été enregistrées. Nos policiers, appuyés en juillet et août par les gardiens de la paix, ont effectués un total de 17 600 passages !!!

Pour bénéficier de ce service, vous pouvez soit télécharger le **formulaire « Maison innocupée »** sur le site de la commune de Ittre : www.ittre.be, soit vous adresser à **votre antenne de police** :

- Rue neuve, 13 à 1460 Ittre
- Tél. : 067/ 64 75 78
- Fax : 067/64 93 76

Votre antenne de police est accessible :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h
- Mercredi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h
- Samedi de 9h à 11h

Quelques mesures de prévention supplémentaires pour partir l'esprit « léger » :

- Ne laissez pas un message sur la boîte aux lettres pour prévenir votre facteur ;
- Evitez de signaler votre départ sur votre répertoire ou sur les réseaux sociaux comme Facebook ;
- Demandez à un voisin de relever votre courrier.

Toute l'année, vous pouvez également bénéficier de conseils de prévention pour vous protéger contre le vol. Le conseiller en prévention de la zone de police est à votre service :

- Jean-Marc ABRAMS, inspecteur principal - Rue Neuve 13 à 1460 Ittre - Tél. : 067/89 59 07 - Fax : 067/64 93 76

> **Muriel DELEN, inspectrice principale**
Responsable communication,
ZP Ouest Brabant Wallon

 Police ZP Ouest Brabant Wallon Braine-le-Château-Ittre-Herbeu-Tubize	RESERVE INTERNE POLICE Date de réception : _____ NOM + prénom + grade : _____	
	MAISON INOCUPEE	
FORMULAIRE A REMETTRE AU BUREAU DE POLICE 10 JOURS AVANT VOTRE DEPART		
SITUATION DE L'HABITATION		
NOM : _____	Prénom : _____	Tél : _____
		GSM : _____
Rue : _____	N° : _____	Boîte : _____
Code postal : _____	Localité : _____	
Date départ : _____	Date retour : _____	
PRÉCISIONS SUR L'HABITATION		
Alarme : _____	Centrale : _____	
Eclairage extérieur : _____	Eclairage intérieur : _____	
Véhicule dans garage : _____	Description : _____	
Véhicule à l'extérieur : _____	Description : _____	
Animaux : _____	Description : _____	
Personne occupe / s'occupe de la maison : _____		
Informations sur la personne : _____		
Informations complémentaires : _____		
PERSONNES DE CONTACT		
NOM : _____	Prénom : _____	Tél : _____
		GSM : _____
Rue : _____	N° : _____	Boîte : _____
Code postal : _____	Localité : _____	
Véhicule : _____	Plaque : _____	Marque : _____
Dispose des clés : _____	Dispose code alarme : _____	Habilité à décider : _____
NOM : _____	Prénom : _____	Tél : _____
		GSM : _____
Rue : _____	N° : _____	Boîte : _____
Code postal : _____	Localité : _____	
Véhicule : _____	Plaque : _____	Marque : _____
Dispose des clés : _____	Dispose code alarme : _____	Habilité à décider : _____
EN CAS DE MODIFICATIONS DES DATES DE DEPART ET/OU DE RETOUR PRIERE DE NOUS AVERTIR SVP - TEL : 02/367 27 00		



DU NOUVEAU POUR VOS TRAVAUX ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE :

L'ÉCOPACK = CRÉDIT À 0 % + PRIME WALLONNE + CONSEILS

L'ÉCOPACK est un crédit à 0 % qui est proposé aux ménages wallons à partir du 1^{er} mai 2012 afin de financer des travaux de rénovation qui leur permettront d'avoir un logement moins énergivore. La Société wallonne du crédit social (SWCS) et le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW) sont les deux organismes officiels chargés d'accorder l'Écopack.

QUELLES SONT LES PARTICULARITÉS DE L'ÉCOPACK ?

- Il s'agit d'un prêt à tempérament (il n'y a donc pas d'acte à passer chez le notaire ni de frais à payer).
- Ce crédit est uniquement destiné à financer des bouquets de travaux permettant d'économiser l'énergie dans son logement.
- Il est obligatoire de réaliser au moins deux travaux différents pour bénéficier d'un Écopack.
- L'Écopack propose un seul et même taux pour tout le monde et pendant toute la durée de remboursement : 0 %.
- La durée de remboursement varie en fonction des revenus. Plus les revenus du ménage sont faibles, plus la durée est importante afin que la mensualité à rembourser soit la plus légère possible.
- Le montant empruntable peut aller de 2.500 € à 30.000 €.
- L'Écopack est disponible pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs et aussi pour les locataires.
- Si le ménage qui demande un Écopack a deux enfants ou moins (ou pas) : c'est la Société wallonne du crédit social qui s'occupe de la demande.
- Si le ménage a au moins 3 enfants : c'est le Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie qui s'occupe de la demande.

QUELS TYPES DE TRAVAUX PEUT-ON RÉALISER AVEC UN ÉCOPACK ?

Les travaux financés par l'Écopack doivent avant tout viser la **performance énergétique du bâtiment** (isolation, chauffage, etc.) mais il est possible d'y associer des travaux induits (rénovation de la toiture par exemple) ou des petits travaux économiseurs d'énergie (comme installer un thermostat). Il faut réaliser au moins 2 postes de travaux repris dans la liste des travaux finançables (voir tableau) dont au moins un poste de travail repris dans la partie de gauche du tableau (travaux P : performance énergétique).

PRIMES WALLONNES

L'Écopack donne droit à certaines primes wallonnes. Un Écopack est un financement dont le ménage ne remboursera qu'une partie car on en déduit des primes wallonnes calculées en fonction des travaux réalisés et des revenus du ménage. Les primes sont donc préfinancées.

Les aides et primes wallonnes classiques sont par ailleurs toujours proposées aux ménages qui ne souhaitent pas demander d'Écopack pour réaliser leurs travaux. L'Écopack n'est donc pas un dispositif remplaçant les primes énergie. Pour en savoir plus, vous pouvez contacter le numéro vert de la Région wallonne au 0800/11.901 ou consulter les sites www.wallonie.be - <http://energie.wallonie.be>

QUELLE EST LA DURÉE DE REMBOURSEMENT D'UN ÉCOPACK ?

La durée de remboursement d'un Écopack dépend des **revenus globalement imposables** de l'emprunteur (il s'agit des revenus repris sur le dernier avertissement de rôle envoyé par l'administration fiscale) :

COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE D'ÉCOPACK ?

Si vous souhaitez introduire une demande d'Écopack, vous devez obligatoirement appeler le call center Écopack accessible du lundi au vendredi (de 08:15 à 17:00) au **078/158.008**. Des conseillers vous donneront toutes les informations utiles sur ce prêt et vous expliqueront les démarches à suivre pour introduire votre demande. On vous proposera également un rendez vous avec un Écopasseur pour préparer votre dossier.

PRIMES COMPLÉMENTAIRES DE LA COMMUNE ET DE LA PROVINCE

Celles-ci restent d'actualité et viennent en complément d'une reconnaissance de prime par la Région, dans les conditions telles que votées par le Conseil communal.



> Marc Hordies,
Echevin de l'Énergie

L'ÉCOPACK finance des bouquets de travaux économiseurs d'énergie.

Les bouquets devront inclure au moins 2 travaux repris dans le tableau ci-dessous dont au moins 1 travail « P »

TRAVAUX P : « PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE »	TRAVAUX A : « AUTRES »
<ul style="list-style-type: none"> - Isolation thermique du toit - Isolation thermique des murs - Isolation thermique des sols - Remplacement des châssis ou du vitrage - Placement d'un système de ventilation - Installation d'une chaudière à condensation au gaz naturel, propane ou mazout - Installation d'une pompe à chaleur - Installation d'une chaudière biomasse - Raccordement à un réseau de chaleur 	<p>TRAVAUX INDUITS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplacement, réfection, stabilisation ou traitement de la toiture ou d'une charpente - Placement d'un parement extérieur - Habillage intérieur d'un mur - Remplacement des sols - Assèchement des murs - Tutage d'une cheminée <p>PETITS TRAVAUX ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thermostat / vannes thermostatiques - Fermeture du volume protégé - Isolation des conduites de chauffage - Audit énergétique <p>TRAVAUX POUR PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Panneaux photovoltaïques - Installation de capteurs solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire et/ou le chauffage - Micro-cogénération <p><small>* Ces travaux peuvent être pris en considération pour la constitution d'un bouquet MAIS ne sont pas finançables dans le cadre de l'Écopack s'ils bénéficient d'un mécanisme d'aide à la production (exemple : certificats verts).</small></p>

2 travaux « P » réalisés = + de subsides wallons !

ALLIANCE EMPLOI - ENVIRONNEMENT

L'Écopack est un prêt à tempérament pour réaliser des travaux économiseurs d'énergie. Pour un montant de crédit de 13.500 € UR avec un taux d'intérêt déduit (taux TAEG) de 0 %, le délai de remboursement sera de 60 mois (60 x 225 € UR) pour un ménage ayant des revenus globalement imposables 2010 de 46.500 € UR. Coût total du crédit 13.500 € UR.

CATÉGORIE DE REVENUS	REVENUS IMPOSABLES GLOBALEMENT AU 01/03/12	DURÉE MAXIMALE DE REMBOURSEMENT
I	inférieurs à 17.500 €	12 ans
II	de 17.501 € à 32.100 €	10 ans
III	de 32.101 € à 48.200 €	8 ans
IV	de 48.201 € à 93.000 €	5 ans



DONNONS VIE A L'EAU ! ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AUX PROJETS DE PLANS DE GESTION ÉTABLIS POUR LES PARTIES WALLONNES DES QUATRE DISTRICTS HYDROGRAPHIQUES INTERNATIONAUX

Dans le cadre de la directive européenne sur l'eau, une enquête publique est organisée du 11/06/2012 au 18/01/2013 inclus.

Vous êtes invité à donner votre avis sur les actions proposées pour protéger nos rivières, nos fleuves et eaux souterraines.

Les documents sont consultables dans votre commune, aux sièges des contrats de rivière* et sur le site internet : eau.wallonie.be.

Vos observations écrites peuvent être envoyées, au plus tard le dernier jour de l'enquête, au Collège communal ou à la DGARNE, soit via le site internet, soit par courriel à eau@spw.wallonie.be, soit par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES.

Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture. Par ailleurs, une permanence particulière sera organisée par votre commune. Dans ce cas, rendez-vous devra être pris auprès de la personne de contact.

HORAIRE DES PERMANENCES : les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h à 12h. (autres possibilités sur rendez-vous en téléphonant au numéro ci-dessous).

PERSONNE DE CONTACT DANS VOTRE COMMUNE :

Madame Marie-José ARIAS - 067/79 43 49

Une séance de clôture sera organisée le vendredi 18 janvier 2013.

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS !

* Site des contrats de rivière : http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere

A l'initiative du Gouvernement wallon, ce projet est soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Projet de catégorie A.2. (article D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement). Le projet a également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement.



UNE « CHARTE COMMUNALE DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE » VOTÉE À L'UNANIMITÉ !

Dès l'entame de la présente législature communale, la majorité a pris l'initiative de mettre sur pied un « Conseil consultatif de la Solidarité internationale ».

A Ittre, c'était une première et ce conseil a accompli un travail considérable depuis bientôt six ans.

Ainsi, ce conseil a proposé ou mis directement en œuvre des projets innovants. Par exemple, il a obtenu chaque année l'affectation d'un budget de 3.500 € destinés à l'aide au développement. Il a utilisé ce budget pour des actions sur le terrain au Bénin, à l'île Maurice, en Égypte, en Haïti.

Au Bénin, il a aidé une association de femmes à produire par elles-mêmes, sur place, des produits de consommation. À Haïti, c'est plus de 6.000 € qui ont favorisé, notamment, l'action de « Luthiers sans frontières » au lendemain du séisme de janvier 2010. En Égypte, le recueil de matériel pour enfants a aidé l'association brabançonne « FACE » à secourir des enfants abandonnés dans la banlieue du Caire. À l'île Maurice, du matériel scolaire a été mis à la disposition d'enfants en marge de la société mauricienne.

Aussi, des actions de sensibilisation citoyenne ont permis de prendre conscience, par exemple, de l'importance de l'accès à l'eau dans les pays du Sud.

Le conseil de la solidarité internationale a aussi mis en œuvre l'action de personnalités dans la lutte pour la démocratie et le respect des libertés fondamentales. Ainsi, il a obtenu que Mme Aung San Suu Kyi – aujourd'hui députée en Birmanie – soit élue « Citoyenne d'honneur » de notre village.

C'est sur base de ce bilan particulièrement positif que le Conseil consultatif de la Solidarité internationale a soumis à l'approbation du Conseil communal – en sa séance du 22 mai dernier – un projet de « Charte communale de la Solidarité Internationale ». Cette charte a été adoptée à l'unanimité ce qui assure, au-delà de la présente législature, la pérennité de cette initiative. (voir ci-dessous)

> **Claude Debrulle,**
Echevin de la participation et de la Solidarité internationale



CHARTRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ITTRE DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Cette charte du Conseil communal d'Ittre en matière de solidarité internationale s'articule autour de cinq axes prioritaires :

Le premier axe porte sur le « renforcement de ses outils pour une politique de solidarité internationale ».

Ce renforcement passe, notamment, par la pérennité du « Conseil consultatif de la Solidarité internationale » dans sa mission d'enrichir, d'initiative ou à la demande des autorités locales, la politique communale de solidarité internationale.

Assi, l'affectation au budget communal d'un double montant annuel destiné, l'un, à un apport effectif d'une aide financière, matérielle et/ou humaine sur le terrain dans le cadre de projets de développement durable et, l'autre, à une action d'animation et d'éducation de nos concitoyens aux enjeux de la solidarité internationale.

Enfin, l'attribution des compétences de la solidarité internationale au sein du Collège communal.

Le second axe porte sur « l'appui, en partenariat, à la coopération internationale de développement durable issue, notamment, du tissu associatif local ».

Ce partenariat passe, notamment, par l'appel annuel à projets en partenariat auprès, notamment, des associations locales pour des aides à un développement durable prenant racine sur une demande et une structure de terrain et s'inscrivant dans un temps limité, en principe, à trois ans.

Le troisième axe porte sur « le soutien à une démarche d'animation et d'éducation de nos concitoyens à la solidarité internationale ».

Ce soutien passe, notamment, par l'organisation, d'initiative ou en collaboration avec d'autres partenaires, d'événements susceptibles d'éveiller le grand public aux enjeux des relations internationales. Priorité sera donnée à la jeunesse en prenant appui sur les structures scolaires et l'action du conseil consultatif communal de la jeunesse et aussi à l'accueil des résidents ittrois d'origine étrangère, en particulier les demandeurs d'asile pris en charge par le CPAS.

Le quatrième axe porte sur « la promotion d'une consommation responsable grâce au recours au commerce équitable tant auprès des pays du Sud que sur le plan local ».

Cette promotion porte, notamment, sur la mise en œuvre de la délibération du 20 mars 2012 du Conseil communal portant sur « l'Ittre, Commune du commerce équitable » tant au sein des institutions communales qu'auprès des partenaires locaux privés.

Enfin, Le cinquième axe prioritaire porte sur « des messages de solidarité politique internationale » en faveur des personnes ou des institutions dont l'action est significative de la solidarité internationale.

Cette solidarité politique internationale prendra appui sur la déclaration universelle des droits de l'homme et sur la lutte contre le racisme, le sexisme, la xénophobie, les traitements inhumains et dégradants ainsi que contre l'impunité pour les crimes les plus graves de guerre, de génocide et d'atteinte à l'humanité.



NAISSANCES

DESBEEK LOUIS : né le 12/04/2012 à Bruxelles

KILLENS CYNTHIA : née le 24/04/2012 à Bruxelles

HIROUX SACHA : né le 28/04/2012 à Braine-l'Alleud

DRUET OCTAVIE : née le 10/05/2012 à Braine-l'Alleud

MUKENDI NTUMBA HONOR-PRINCE : né le 12/05/2012 à Soignies

NISOLLE HUGO : né le 13/05/2012 à Soignies



MARIAGES

KOCHELEFF REMI ET SEGERS PASCALE : le 11/05/2012

MONNOYER DE GALAND DE CARNIERES NICOLAS ET GOEMAERE ELODIE : le 12/05/2012

DUPONT LAURENT ET KARDILATIP-DUPONT ROSWITA : le 16/05/2012

MARTEL JOËL ET LIBOUTTON DANIELLE : le 19/05/2012

BULBO VINCENT ET DANDOIS ANNE-SOPHIE : le 26/05/2012

FRECHÉ DIDIER ET HOEBECK FABIENNE : le 26/05/2012

MOLLAERT FABIENNE ET DESCHAMPS AURORE : le 26/05/2012



DÉCÈS

DEMASEURE RENAUD : décédé le 1/05/2012 à Nivelles

SPIRA HERBERT : décédé le 5/05/2012 à Nivelles

GODEAU SYLVIE : décédée le 8/05/2012 à Tubize

VANOPDENBOSCH MARCEL : décédé le 15/05/2012 à Nivelles

VERLY FERNAND : décédé le 17/05/2012 à Ittre

DECROLIER PIERRE : décédé le 19/05/2012 à Ittre

PERSOONS MARIE : décédée le 24/05/2012 à Ittre

PLANGER ALAIN : décédé le 29/05/2012 à Reims, France

COUDYSER CYRILLE : décédé le 30/05/2012 à Nivelles



> **Marie-Claire Godeau-Bougard,**
Officier de l'État-civil



LISTE ROBINSON

Nous sommes régulièrement contactés par des firmes qui nous invitent à participer à des démonstrations en tous genres avec offre de cadeaux.

Afin d'éviter cette forme d'arnaque nous encourageons la population à s'inscrire sur la **LISTE ROBINSON :**

- Robinson Mail ou Phone (www.robinson.be)
- Courrier - Liste Robinson, Belgium Direct - Marketing Association Noordkustlaan, 1, - BE - 1702 GROOT-BIJGAARDEN

> **Le Conseil consultatif des Affaires sociales**

Prochain Conseil communal Finances :

26 JUIN 2012 À 19H

GRAND PLACE 1 - 1460 ITTRE



SOYEZ VIGILANTS !

Il nous a été rapporté que des habitants ont été contactés par des démarcheurs qui proposent des travaux d'entretien des toitures (démoussage, entre autres). Si vous souhaitez effectuer ce type de travaux, renseignez-vous bien et vérifiez si l'entreprise est agréée en Belgique et a un numéro de TVA.

> **Marie-Claire Godeau-Bougard**
Échevine de l'environnement

Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Claude DEBRULLE**, Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, de la Participation, du Tourisme et de la Solidarité internationale.

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page : **Nancy Dutoit d'Inform'Action asbl**

Impression : **Imprimerie Delferrière**